

La plupart des honorables députés qui ont pris la parole cet après-midi ont parlé de la motion à l'étude comme si elle proposait la création d'un comité chargé des affaires des anciens combattants. En un sens, cette façon de s'exprimer est, je suppose, correcte. Je suis pourtant porté à convenir avec mon collègue l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) qu'il ne s'agit pas d'un comité des affaires des anciens combattants au sens que nous donnions à ces comités les années passées.

Lorsque le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe) a annoncé à la Chambre le 11 février qu'il allait inscrire une motion au *Feuilleton*, il s'est exprimé dans les termes suivants:

On se propose donc de former un comité spécial des affaires des anciens combattants, cette session-ci.

Toutefois, je ne crois pas donner dans les chinoiseries d'ordre technique ni juridique en disant qu'il ne s'agit pas du tout d'une motion visant à former un comité des affaires des anciens combattants. C'est une motion tendant à créer un comité auquel seront déferés trois projets de loi. Deux de ceux-ci sont désignés dans la motion, l'un vise à modifier la loi sur les indemnités de service de guerre et l'autre a trait aux avantages prévus pour les membres des forces canadiennes. Le troisième bill, d'après ce qu'on nous a dit en d'autres circonstances, visera à modifier la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Les tenants du Gouvernement peuvent prétendre qu'il s'agit de la formation d'un comité des affaires des anciens combattants, parce que les bills dont il fera l'examen se rapportent aux affaires des anciens combattants. Mais le comité en question n'est pas un comité des affaires des anciens combattants dans le sens de ceux que la Chambre des communes a connus par le passé. Je dois féliciter le ministre des Affaires des anciens combattants de n'avoir pas essayé de dire, dans le libellé de la motion, que c'est un comité des affaires des anciens combattants. Ce n'est qu'un comité spécial chargé d'examiner trois projets de loi que le Gouvernement a décidé de lui déferer. Ce n'est pas un comité chargé d'étudier à fond les besoins actuels de nos anciens combattants comme les comités précédents étaient autorisés à le faire. Je suis convaincu que toute la question des attributions du comité devrait être de nouveau étudiée. J'ose espérer que le premier ministre, qui a entendu toutes les exhortations qu'on a faites cet après-midi, étudiera de nouveau les attributions du comité. J'espère que le pressant appel formulé par l'honorable représentant de Vancouver-Quadra

(M. Green) il y a quelques instants incitera le premier ministre à étudier de nouveau toute la question.

Comme je l'ai fait observer précédemment, j'ai dû partager votre avis, monsieur l'Orateur, à l'égard des amendements proposés en ce qui concerne la procédure parlementaire; mais le Gouvernement peut encore répondre aux vœux de la Chambre et lui demander la permission de modifier le libellé de la présente motion.

Vu qu'il est impossible de proposer un amendement visant à inclure d'autres questions telles que la loi sur les allocations aux anciens combattants, il n'est donc pas possible en ce moment d'obtenir qu'on se prononce sur cette question particulière. Peut-être est-ce pour cela qu'un plus grand nombre d'orateurs prendront la parole, car les députés de toutes les parties de la Chambre s'intéressent si vivement à cette question qu'ils tiennent à exprimer leurs vues.

Jusqu'à présent, comme on l'a signalé, sauf pour ce qui est du ministre qui a présenté la motion, nous n'avons entendu qu'un orateur du parti ministériel, soit l'honorable représentant d'Edmonton-Strathcona. J'espère que d'autres prendront la parole. De fait, j'attends avec le plus grand intérêt l'intervention du député de Vancouver-Sud (M. Philpott). Le 11 février, quand le ministre des Affaires des anciens combattants a annoncé son intention d'inscrire une motion en vue de la création du comité en question, le représentant de Vancouver-Sud a dit, en une fort brève déclaration, son contentement à l'annonce de cette décision. Il a dit qu'il pourrait maintenant répondre aux 427 cartes postales accumulées sur son pupitre dans son bureau, à l'étage supérieur. J'aimerais savoir quelle réponse il a faite à ces 427 cartes postales et s'il a modifié sa réponse par la suite.

La lecture de la fort brève déclaration du député de Vancouver-Sud, à cette occasion, donne nettement à entendre qu'il pensait que la présentation d'une motion en vue de la création du comité en cause signifiait qu'on songerait à modifier à cette session-ci, la loi sur les allocations aux anciens combattants. Je le répète, maintenant qu'il sait que le Gouvernement n'a pas l'intention de déferer cette question au comité et qu'il n'y aura pas de bill visant à modifier la loi sur les allocations aux anciens combattants je me demande quelle correction il a transmise pour compléter la réponse qu'il a fait parvenir aux 427 anciens combattants qui lui ont envoyé les cartes postales.

Si j'ai parlé de l'honorable représentant de Vancouver-Sud, ce n'était pas en vue de le critiquer à cause de la façon dont il s'est